

# Dossier de presse



**Signature du partenariat financier relatif à  
la construction de l'unité d'ultrafiltration  
de l'eau de la Fontaine des Chartreux**

***Vendredi 10 décembre 2021 à 8 h 30***  
*Salle Henri-Martin - Hôtel de Ville - Cahors*

## SOMMAIRE

Communiqué	p 3
Préambule	p 4
La stratégie	p 5
Le projet de construction de l'unité	p 6
Les financements	p 7

### **CONTACT PRESSE**

*Service communication Ville de Cahors / Grand Cahors - Vivien COSTE, directeur de la communication  
vcoste@mairie-cahors.fr - 06 79 27 16 50*

## COMMUNIQUÉ

La Fontaine des Chartreux constitue une ressource en eau majeure pour les habitants de Cahors et d'un certain nombre de communes du sud du Lot. Les épisodes pluvieux de forte intensité ont tendance à se multiplier. Ils sont parfois à l'origine d'un phénomène de turbidité de l'eau potable lié au lavement des sols et à l'infiltration des eaux dans le sous-sol karstique du périmètre de captage de la Fontaine des Chartreux, rendant l'eau impropre à la consommation humaine, selon les seuils fixés par l'Agence régionale de santé.

Dans ce contexte, la Ville de Cahors (alors compétente) a délibéré en 2015, dans le cadre de l'approbation du programme de travaux du Schéma directeur d'eau potable, en faveur de la construction d'une unité d'ultrafiltration de l'eau pour un investissement à ce jour évalué à 15 500 000 euros HT. Ce vendredi 10 décembre 2021, le Grand Cahors (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement vers les agglomérations a été rendu obligatoire), l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Syndicat eau potable-assainissement du Quercy Blanc et le Département du Lot ont signé le partenariat financier relatif à la construction de l'unité d'ultrafiltration de l'eau de la Fontaine des Chartreux. Cet accord précise les conditions techniques et financières de l'opération de construction de l'unité d'ultrafiltration de l'eau (les objectifs, les ouvrages programmés, le calendrier, les coûts estimatifs, les financements prévisionnels...). Ce contrat fixe et formalise les engagements des parties en faveur de la réalisation de cette unité. Par ce contrat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage notamment à attribuer au Grand Cahors, maître d'ouvrage, une aide de 50 % de l'assiette subventionnable du projet.

Le Syndicat eau potable - assainissement du Quercy Blanc apportera, quant à lui, une offre de concours au projet, à hauteur de 3 millions d'euros. Le Département est également sollicité à l'occasion de ce tour de table financier.

Au total, grâce à l'engagement de ses partenaires, les subventions devraient représenter 70 % du coût HT de l'opération, limitant à 30 % le reste à charge pour le Grand Cahors.

La stratégie élaborée par le Grand Cahors et ses partenaires consiste à procéder par étape : dans un premier temps, le Grand Cahors installera un système de traitement par ultra-violet de l'eau potable issue de la Fontaine des Chartreux. L'objectif consiste à limiter la durée des épisodes de restriction de la consommation de l'eau. Ce système de traitement par ultra-violet bénéficiera du soutien de l'État pour son financement et devrait être mis en service à la fin du premier semestre 2022.

Parallèlement, le Grand Cahors conduit toutes les étapes préalables à la construction de l'unité d'ultrafiltration, dont la mise en service est prévue en 2026. Cette unité permettra un traitement de l'eau performant pour éliminer la turbidité et les bactéries, supprimant ainsi tous les épisodes de restriction de l'usage de l'eau.

# PRÉAMBULE

La Fontaine des Chartreux constitue une ressource en eau majeure pour les habitants de Cahors et d'un certain nombre de communes du sud du Lot. Les épisodes pluvieux de forte intensité ont tendance à se multiplier. Ils sont parfois à l'origine d'un phénomène de turbidité de l'eau potable, lié au lavement des sols et à l'infiltration des eaux dans le sous-sol karstique du périmètre de captage de la Fontaine des Chartreux.

Passé un certain seuil de turbidité, l'Agence Régionale de Santé sollicite une restriction de la consommation humaine de l'eau qui oblige le Grand Cahors, compétent en matière d'eau potable depuis 2020, à procéder à une distribution d'eau en bouteille aux usagers.

Dans ce contexte, la Ville de Cahors (alors compétente) a délibéré en 2019 en faveur de la construction d'une unité d'ultrafiltration de l'eau (UFE). La technique d'ultrafiltration retenue pour cette future unité garantira une qualité de l'eau conforme aux exigences du Code de la Santé publique : les taux de turbidité et les résultats bactériologiques et parasitaires satisferont aux normes exigées quels que soient les épisodes climatiques.

## **Les compétences Eau et Assainissement collectif ont été transférées au Grand Cahors depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

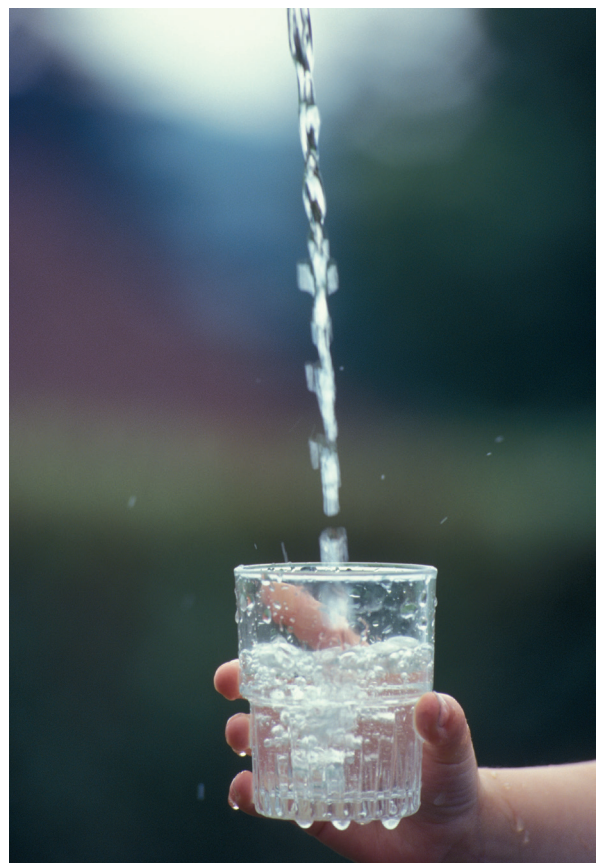
Ce transfert a pour objectif de mutualiser les moyens entre les communes et d'avoir une réflexion globale et une coordination intercommunale pour optimiser les investissements (sur les stations de traitement ou sur les réseaux de canalisations par exemple). Les décisions sont prises par les élus des communes, qui siègent au conseil communautaire du Grand Cahors.

## **La gouvernance du projet d'unité d'ultrafiltration de l'eau**

Un comité de pilotage a été créé le 2 septembre 2021, associant les différents partenaires de l'opération : les membres de l'ancien conseil d'exploitation de la compétence de l'eau, les financeurs institutionnels du projet (l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département du Lot et le Syndicat eau potable - assainissement du Quercy Blanc) et l'Agence Régionale de Santé.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Fontaine des Chartreux alimente en eau 20 % des Lotois. L'eau potable qui jaillit des entrailles de la terre traverse une série de gouffres souterrains dont le diamètre de certains dépasse les 100 mètres et la profondeur 130 mètres. La mesure de son débit est d'environ 4 m<sup>3</sup> par seconde en période normale, et peut dépasser les 50 m<sup>3</sup> par seconde après de fortes précipitations. Cette ressource est inépuisable mais n'en demeure pas moins précieuse !





## LA STRATÉGIE

Le Schéma directeur d'eau potable, approuvé en 2015, a orienté la Ville de Cahors, alors compétente, vers le projet de construction d'une unité de traitement de l'eau de la Fontaine des Chartreux. Cette construction nécessite des délais d'études, d'autorisations administratives, réglementaires et de travaux.

Pour améliorer la qualité de l'eau à court terme, le Grand Cahors a fait le choix d'opter pour une solution de traitement par désinfection aux ultra-violettes en cas d'épisodes de non-conformité bactériologique. Cette désinfection aux ultra-violettes constitue une première étape pour raccourcir les périodes de restriction des usages de l'eau. Installés à la fin du premier semestre 2022, ces réacteurs UV solutionneront, pour partie, la problématique et permettront de patienter jusqu'en 2026, échéance de mise en service de l'unité d'ultra-filtration.

L'unité d'ultrafiltration de l'eau, en étape 2, apportera une solution aux épisodes de non-conformité bactériologique (bactéries, virus, parasites) tout en traitant les phénomènes de turbidité.

### La progression du projet

**ÉTAPE 1** : équiper, à la fin du premier semestre 2022, le réseau de 3 réacteurs UV. Cet équipement limitera la durée de restriction d'eau potable lors des épisodes pluvieux grâce à une action des ultra-violettes sur la seule qualité bactériologique de la ressource.

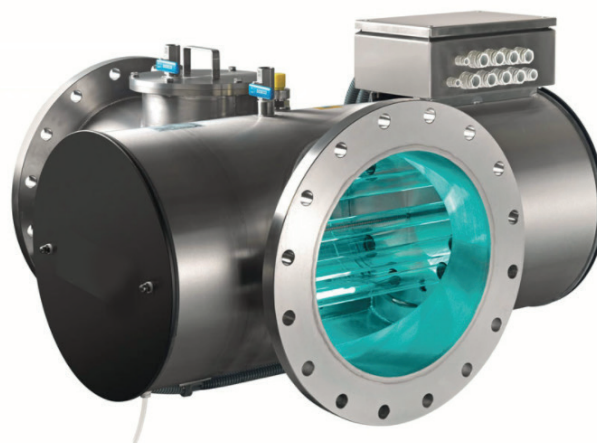
**ÉTAPE 2** : mettre en service l'unité d'ultrafiltration de l'eau (2026) pour assurer un traitement bactériologique et traiter les phénomènes de turbidité.

**ÉTAPE 3** : démonter les 3 équipements UV en vue de les réimplanter sur d'autres points de prélèvement d'eau gérés en régie directe par le Grand Cahors.

## LES RÉACTEURS ULTRA-VIOLETS

Trois réacteurs seront installés sur les conduites de refoulement en direction des réservoirs du Quercy Blanc, de Ted Haut et de Cabzat 1 et 2.

Le coût de cette installation est estimé à 440 000 € HT. L'État a d'ores et déjà confirmé son accompagnement financier de cette installation à hauteur de 40 %, limitant le reste à charge pour le Grand Cahors à hauteur de 60 % du coût de l'équipement.



Exemple de réacteur UV

## LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'UNITÉ

L'unité sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Grand Cahors et bénéficiera du soutien financier de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Département du Lot et du Syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc.

Le projet comprend les étapes suivantes :

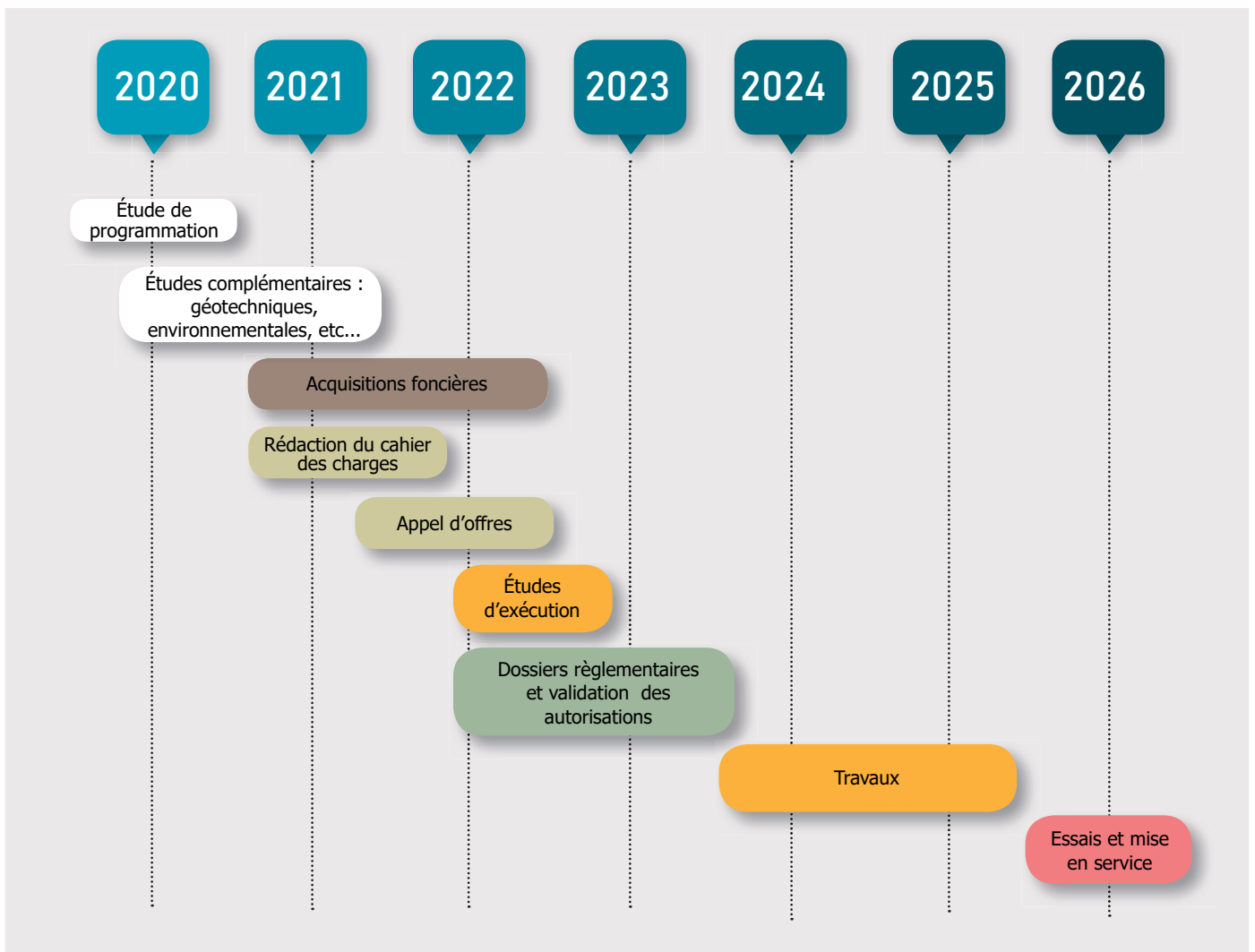
- L'ensemble des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Les études complémentaires ;
- Les acquisitions foncières ;
- Les études de conception de l'unité ;
- La réalisation des travaux et la mise en service des infrastructures et du nouveau système de pompage ;
- Les équipements permettant le maintien de la distribution pendant les travaux.

Cette opération franchit progressivement les étapes de procédure indispensables avec comme objectif sa mise en service à l'horizon 2026.

### L'IMPLANTATION DE L'UFE

L'usine de production d'eau potable sera implantée à Cahors sur le plateau du Pech d'Angély sur les parcelles situées à proximité du réservoir du Syndicat eau potable - assainissement du Quercy Blanc, qui distribue aux communes de son territoire de l'eau potable produite par la Fontaine des Chartreux.

### Les étapes du projet



## LES FINANCEMENTS

**Le coût du projet s'élève à 18 530 000 € TTC**

- coût travaux = 12 400 000 € HT
- coût opération = 15 500 000 € HT compris les acquisitions foncières, honoraires d'ingénieries, études diverses, études de conception et travaux de construction de l'usine de traitement, changement des conduites de refoulement, des équipements électriques, VRD...).

Agence de l'Eau Adour-Garonne :	6 897 500 €	Total subventions
Syndicat du Quercy Blanc :	3 000 000 €	=
Département du Lot :	952 500 € (à confirmer)	10 850 000 € HT
Grand Cahors :	4 650 000 € HT soit 30%	soit 70 %

## LES PARTENAIRES QUI S'ENGAGENT AUX CÔTÉS DU GRAND CAHORS

### • L'État

L'État a prescrit une modification de la filière de traitement de l'eau de la Fontaine des Chartreux pour respecter les exigences réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. L'Agence Régionale de Santé (ARS), établissement public de l'État compétent en matière de prévention et de gestion des risques pour la santé humaine liés à l'eau, exerce notamment des missions de contrôle et d'inspection en application de la réglementation sanitaire.

### • L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG)

L'agence de l'eau agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau.

Depuis 1964, l'agence de l'eau Adour-Garonne est experte sur les questions d'eau dans le grand Sud-Ouest et assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Elle accompagne les projets qui participent à cette mission et anime la planification de la gestion de l'eau et sa gouvernance par bassin hydrographique. Les bassins versants qui la compose sont le bassin de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne, du Lot, du Tarn-Aveyron et de la Charente ainsi que tout le littoral aquitain et charentais.

Son objectif est de préserver la quantité et la qualité des eaux des rivières, des eaux souterraines et du littoral, ainsi que la biodiversité, tout en veillant à un partage de l'eau solidaire et équilibré entre les différents usagers.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Née de la loi sur l'eau de 1964, l'agence est placée sous double tutelle : celle du ministère de la Transition écologique et celle du ministère de l'Économie et des Finances.

### • Le Département du Lot

Le Département du Lot a expressément identifié l'amélioration du traitement de l'eau de la Fontaine des Chartreux comme une opération prioritaire dans son Schéma départemental d'alimentation en eau potable 2016/2040, élaboré avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Syndicat départemental d'élimination des déchets (SYDED) du Lot, qui assure le service d'assistance technique des collectivités lotoises en matière de production d'eau potable.

### • Le Syndicat eau potable - assainissement du Quercy blanc (SEAQB)

Statutairement compétent en matière de « gestion du service public d'eau potable » sur son territoire et principal importateur de l'eau produite par la Fontaine des Chartreux située à Cahors, il offre son concours financier à la construction de l'UFE portée par le Grand Cahors.